



**DÉCISION**  
du **11 MAR. 2024**

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017,

**LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE**

**DÉCIDE**

La délibération du Conseil municipal de la commune de Genève du 16 janvier 2024, portant sur:

un crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité et à la création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador

**est approuvée avec la remarque suivante:**

Ces travaux sont soumis aux dispositions de la loi sur l'énergie (LEn; L 2 30) et doivent, cas échéant, faire l'objet d'autorisations ad hoc.

  
Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO

V I L L E D E  
G E N È V E



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1562  
SÉANCE DU 16 JANVIER 2024

**Crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité  
et la création de réseaux d'eaux usées  
sur les quais Wilson et Gustave-Ador (PR-1562)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

par 63 oui et 1 abstention

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 814 300 francs destiné à l'alimentation en eau et en électricité et la création de réseaux d'eaux usées sur les quais Wilson et Gustave-Ador.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 814 300 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2024 à 2033.

---

Certifié conforme :

La Secrétaire :

  
Yasmine Menétrey

Le Président:

  
Pierre de Boccard